



COPIE

N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Transmission à l'Assemblée nationale, pour étude et vote, du projet de loi de finances rectificative pour la gestion 2026.

La restructuration de l'appareil gouvernemental intervenue à la suite de l'entrée en fonction du Président de la République et la prise en compte de ses orientations prioritaires induisent une modification substantielle des objectifs de la loi de finances initiale. Ceci rend donc nécessaire un réajustement de l'architecture budgétaire de l'État.

Tenant compte de ces facteurs, le budget s'établirait à 4.086,620 milliards de FCFA contre 3.783,984 milliards de FCFA pour la loi de finances initiale, soit un taux d'accroissement de 8%. Le taux de croissance prévu est maintenu à 7,5%, tandis que les dépenses de personnel sont en baisse de 9,8% sans remettre en cause les recrutements prévus ainsi que les dépenses d'acquisition de biens et services.

Il est également projeté une hausse de 8,5% des dépenses d'investissement et de 2% des recettes budgétaires.

De façon spécifique, les ajustements intervenus adressent notamment les mesures suivantes :

- **en matière de protection sociale et de renforcement du capital humain :** ouverture de lignes budgétaires dédiées à des mesures sociales contenues dans le projet de société du Chef de l'Etat. Il s'agit notamment de la réalisation de points d'eau dans les écoles et centres de santé, l'accélération du programme de supplémentation nutritionnelle des 1000 premiers jours, le renforcement du dispositif de l'assurance maladie obligatoire, la prise en charge des personnes en situation de mendicité et des enfants de la rue, etc.
- **en matière d'éducation et de cantines scolaires:** mise en route de la généralisation de la gratuité de la scolarité pour les filles de l'Enseignement secondaire général et technique dès la rentrée 2026-2027 et construction de magasins pour les cantines scolaires.



N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

- **dans le domaine de la sécurité intérieure** : renforcement du réseau de sécurité publique par l'allocation d'une dotation réévaluée pour le déploiement d'une solution de vidéoprotection dans les grandes villes du pays.
- **Dans le secteur de la Santé et des Infrastructures** : consolidation des crédits du Programme d'investissements publics (PIP) pour soutenir la construction/réhabilitation des hôpitaux et dispensaires, l'accélération de la nouvelle phase opérationnelle du Centre hospitalier international de Calavi (CHIC), les infrastructures d'assainissement, de transport, etc.
- **S'agissant de soutien économique** : subvention des intrants agricoles pour amortir le renchérissement des prix sur le marché du fait des crises géopolitiques et favoriser la sécurité alimentaire.

Les membres du Gouvernement soutiendront les discussions devant l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen et du vote de ce projet de loi des finances rectificative.

II- Communications.

II-1. Mesures sociales au profit de divers secteurs.

Dans le cadre de la traduction en actes concrets des engagements contenus dans son projet de société, le Président de la République a instruit le Gouvernement à l'effet d'opérationnaliser diligemment certaines mesures phares promises.

A ce propos, les décisions suivantes ont été prises :

Dans le domaine de l'éducation :

- la gratuité de la scolarité dans l'enseignement secondaire général et technique public sera effective pour toutes les filles sur toute l'étendue du territoire, dès la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- une enveloppe de 20 milliards de FCFA est mise à disposition pour renforcer et accélérer le programme d'accès à l'eau potable et à l'électricité pour l'ensemble des établissements d'enseignement publics qui en sont dépourvus ;
- au niveau de l'Enseignement supérieur, un comité est constitué pour statuer sur les conditions de relance et/ou d'amélioration des œuvres sociales (transport, hébergement, restauration) dans les universités publiques dès la rentrée académique 2026-2027. Il présentera son rapport à la prochaine séance du Conseil des Ministres.



N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

Dans le domaine de la santé :

- une dotation d'un milliard de FCFA est constituée pour accompagner les hôpitaux publics dans la constitution de stocks d'intrants nécessaires à la mise en œuvre de la prise en charge systématique des urgences vitales. Ainsi, les formations sanitaires, sur toute l'étendue du territoire national, seront en mesure de prendre en charge de manière diligente et sans conditionnalité préalable, tout patient dont le pronostic vital est engagé.
- une enveloppe budgétaire de 10 milliards de FCFA est allouée au programme d'accès à l'eau potable et à l'électricité pour tous les centres de santé publics qui en sont dépourvus ;
- l'accélération du programme de supplémentation nutritionnelle des 1000 premiers jours est prescrite.

Dans le domaine de l'agriculture :

Des subventions spécifiques sont instituées au profit des agriculteurs, principalement ceux des filières riz, coton, soja et cajou dès la campagne agricole 2026-2027. Ce faisant, le Gouvernement entend mieux récompenser l'effort productif, renforcer durablement les revenus des exploitants agricoles, sécuriser l'approvisionnement des unités de transformation locales et consolider le positionnement du Bénin comme puissance agricole et agro-industrielle de référence en Afrique de l'Ouest.

Ainsi :

- s'agissant du coton, pour une production nationale supérieure à 700.000 tonnes, les producteurs percevront une prime exceptionnelle de dix (10) FCFA/kg sur le prix homologué pour la campagne agricole ;
- en ce qui concerne les filières anacarde, soja et riz, dès que les capacités de transformation installées sont satisfaites, les producteurs percevront une prime exceptionnelle de dix (10) francs CFA par kilogramme livré aux usines locales.

Il est à noter que pour la campagne agricole 2026-2027, ces capacités sont respectivement de :

- Cajou : 200.000 tonnes
- Soja : 450.000 tonnes
- Riz : 350.000 tonnes

Par ailleurs, le Conseil a instruit les ministres intéressés par ce sujet à l'effet d'engager une réflexion stratégique sur la restructuration de ces trois filières afin de les rendre plus compétitives.



N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

II-2. Adoption du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2027-2029.

Il ressort dudit document que le présent exercice de programmation s'inscrit dans un contexte économique national marqué par la consolidation de la croissance qui s'est établie à 8,1% en 2025, un record depuis l'avènement du renouveau démocratique, avec une inflation maîtrisée estimée à 1,1%.

A cet égard, l'économie béninoise devrait poursuivre sa résilience, en dépit des contextes régional et international instables. Ainsi, le taux de croissance s'établirait à 7,5% en 2026 comme initialement prévu, de même qu'en 2027, avec un taux d'inflation maintenu autour de 2% et un déficit budgétaire maîtrisé à 2,8%.

II-3. Approbation du Plan stratégique de Développement 2026-2030 de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du Lac Ahémé et ses chenaux.

Ledit plan postule que : « A l'horizon 2030, les zones des plans d'eau sont réhabilitées et aménagées en des espaces écologiquement sains jouant leurs fonctions systémiques et créant des pôles de développement économique et touristique durables ».

En vue de son opérationnalisation, trois orientations stratégiques sont définies relativement à la réhabilitation et la valorisation des plans d'eau, au développement de l'économie locale et à l'amélioration de la gouvernance de l'Agence. Celles-ci sont complétées par six axes stratégiques et trois programmes opérationnels déclinés en treize actions.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, l'organisation :

- de la 35^{ème} réunion du Conseil des Gouverneurs de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et du 12^{ème} Sommet des Think Tanks d'Afrique ;
- d'un atelier national de révision du Plan Intégré d'appui à la sécurité nucléaire du Bénin, du 22 au 25 juin 2026 à Cotonou ;
- du Festival des masques de Porto Novo, édition 2026, du 25 au 26 juillet 2026 ;
- de la fête de la Gaani à Nikki, édition 2026 ;
- des Journées Internationales du Souvenir de la Traite Négrière et de son Abolition (JISTNA), édition 2026 sous le thème « Le Retour », du 22 au 23 août 2026 à Ouidah.



N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

Il a été autorisé, par ailleurs, la participation du Bénin :

- à la 18^{ème} Table ronde ministérielle et à la 19^{ème} conférence annuelle « e-learning Africa » qui se tiendront à Accra au Ghana, du 03 au 05 juin 2026 ; puis
- à la 43^{ème} session du Conseil des Ministres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), du 18 au 19 juin 2026 à Libreville au Gabon.

IV- Mesures individuelles.

Sous ce chapitre, les nominations suivantes ont été prononcées :

✓ A la Présidence de la République

Directrice générale de l'Agence nationale de Lutte contre la Malaria et les Moustiques

Madame Evelyne ALYKO

✓ Au Conseil supérieur de la Magistrature

Personnalités extérieures membres

- Titulaires

Madame Tido Catherine N'DA

Monsieur Rigobert AZON

Monsieur Tinsou Félix HESSOU

Monsieur Orou Gabé OROU SEGO

- Suppléants

Monsieur Jonathan TAWEMA

Monsieur Jocelyn DEGBEY

Madame Francine BIO BAGOU

Monsieur Bastien SALAMI

✓ Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Directeur général de l'Agence pour le Développement de l'Elevage des Ruminants

Monsieur Sènan Aziz AGOSSOU



N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

✓ **Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale**

Préfets des départements ainsi qu'il suit :

- **Alibori**

Monsieur Ahmed Bello KY-SAMAH

- **Atacora**

Monsieur Jacques Rolland AMADOU

- **Atlantique**

Monsieur Raphaël AKOTEGNON

- **Borgou**

Monsieur Abdoul-Chakour ASSOUMA

- **Collines**

Monsieur Saliou ODOUBOU

- **Couffo**

Monsieur Ruffino d'ALMEIDA

- **Donga**

Madame Déré Lydie M. CHABI NAH

- **Littoral**

Monsieur Gilbert DEOU

- **Mono**

Monsieur Dédègnon Bienvenu MILOHIN

- **Ouémé**

Madame Marie AKPOTROSSOU

- **Plateau**

Monsieur Délonix KOGBLEVI



SGG SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Téléphone : +229 01 21 36 86 00

Site web : www.sgg.gouv.bj

N° 10/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

- **Zou**

Monsieur Laurent ZOMAI

✓ **Au ministère en charge des Finances et de la Microfinance**

Directeur général des Douanes

Monsieur Raouf MALEHOSSOU ABOUDOU

Directeur général des Impôts

Monsieur Erick Maxime Mensah AKAKPO-DJIHOUNTRY

✓ **Au ministère en charge du Budget et de la Fonction publique**

Directeur général du Budget

Monsieur Albert MONTCHO.

Fait à Cotonou, le 3 juin 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Wilson GAKPETOR.